

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 5 août 2025

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 12 élus présents et 15 élus votants

ETAIENT PRESENTS :

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Rébecca VERMANT, André JORDAN, Vincent FREMONT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine CULLAZ, Françoise JOCHUM, Laurent MUDRY, Dominique HALLOT, Yves DELALE et Sophie COTTET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :

Catherine VULLIEZ (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN), Kévin DELALE (procuration à André JORDAN), François MITHIEUX (procuration au Maire).

SECRETAIRE DE SÉANCE : André JORDAN

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juillet dernier.

Sophie COTTET tient à préciser qu'elle a proposé lors du Conseil une réunion publique et à minima un référendum sur la question de la recapitalisation de la SAEM du Roc d'Enfer. De plus, elle n'a pas affirmé que la délibération était illégale mais elle pensait qu'elle l'était.

Yves DELALE revient sur sa question aux adjoints et aux élus concernant l'emprunt de 635 000€ ; il rappelle que cela a eu l'air d'étonner les élus. Vincent FERMONT lui reconfirme que cet emprunt a financé l'enneigement artificiel nécessaire aux Championnats du Monde de Ski Junior. Le Maire rappelle à Yves DELALE que le tableau des emprunts lui a bien été transmis.

Le reste du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juillet 2025 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative n°2 du budget eau et assainissement – renouvellement du réseau d'eau potable et extension du réseau d'assainissement collectif de la Villaz
- Décision modificative n° 3 du budget principal
- Reconquête pastorale de Damoz des Prés - Demande de subvention dans le cadre du PPT du Roc d'Enfer
- Echange de terrains entre M. Philippe CHARNAVEL et la Commune au Mont d'Evian
- Plan de financement du « plan qualité électrique » de Bellecombe – programme 2025 du SYANE
- Prolongation du poste de renfort saisonnier au Services techniques
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Cette décision modificative vise à ajuster le budget 2025. La Banque des Territoires finance le projet de renouvellement du réseau d'eau potable et l'extension du réseau d'assainissement collectif de la Villaz à hauteur de 1 076 855€ ; le comité de la Banque des Territoires a déduit de la demande initiale d'emprunt de 1 445 000€ le montant des subventions accordées par le Département de la Haute-Savoie (368 145€).

Cette décision modificative prévoit également des virements de crédits de chapitres à chapitres pour permettre des annulations d'écritures antérieures (3 000€ en dépense de fonctionnement) et le rachat de la valeur résiduelle du véhicule Mitsubishi L200 (280€ en dépense d'investissement).

Sophie COTTET ajoute qu'une information sur le site internet de la Commune pourrait préciser aux habitants les démarches à réaliser en cas de vente ou de déménagement comme la relève des compteurs d'eau, cela pour éviter les annulations des écritures comptables.

Les élus valident, à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget eau et assainissement 2025.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL

Cette décision modificative vise à permettre de nouveaux investissements : équipement informatique du dispositif ULIS de l'école (3 200€), le support sur roulettes du nouvel écran numérique de la salle du Conseil (500€), et l'achat du nouveau panneau lumineux en entrée de Commune (36 000).

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN qui rappelle le projet de remplacement du panneau lumineux en entrée de Village, côté Thonon (séance du 10 juin 2025).

Après consultation d'autres Communes, elle confirme que la proposition de LUMIPLAN est beaucoup plus adaptée à notre fonctionnement. Son logiciel est simple et intuitif à la différence de celui de l'entreprise CHARVET.

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme qu'il s'agit d'un panneau lumineux de 6m² au format paysage, en lieu et place de l'ancien. Le Maire confirme que le grand panneau des Portes du Soleil sera enlevé et non déplacé. Il propose de revoir l'ensemble de cet espace (stationnement, panneau des sentiers...).

Françoise JOCHUM évoque la vitesse excessive des véhicules en entrée de Commune ; le Maire rappelle que ce panneau est en agglomération et que la vitesse est limitée à 50km/h. Il confirme qu'il est prévu de chiffrer la pose d'un radar pédagogique automatique. Rébecca VERMANT rappelle que le problème de la vitesse dans le village a été évoqué lors de toutes les réunions de quartier par les habitants.

Catherine CULLAZ demande dans quel délai le panneau pourrait être installé. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que le dossier est en cours avec le service urbanisme de la Communauté de Communes du Haut-Chablais et qu'avec les délais de fabrication, il faut compter 8 semaines, soit avant la saison d'hiver.

Les élus valident, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du budget principal 2025.

RECONQUETE PASTORALE DE DAMOZ DES PRES - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PPT DU ROC D'ENFER

Le Maire rappelle qu'en début de mandat, la 1^{ère} partie de la reconquête de l'alpage de Damoz des Prés a été réalisée et qu'il reste la 2^{ème} partie à entreprendre. Il confirme que sur le PPT, Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer, il reste une enveloppe financière.

Le Maire confirme que le projet de Damoz de Prés a reçu un avis favorable lors du COPIL du 7 août 2025 aux côtés de 3 autres dossiers : le stockage d'eau et la reconquête pastorale sur l'Alpage de Tré le Saix à Bellevaux et l'amélioration du captage d'eau sur l'alpage de Nants à Bellevaux.

Le Maire confirme que cette reconquête prévoit l'abattage et le débardage des arbres sur une surface d'environ 3,5 hectares. Le coût total prévisionnel est 28 700 euros HT, assistance de la SEA, Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie, comprise. Ces travaux permettront à l'alpage de ne pas se refermer ; la présence de troupeaux suffira à son entretien.

Le Maire propose de demander le taux maximum de subvention entrant dans le dispositif 207, « améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral ». Le reste à charge pour la Commune se chiffre à 8 610€.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la demande de subvention pour la reconquête de l'alpage de Damoz des Prés.

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE M. PHILIPPE CHARNAVEL ET LA COMMUNE AU MONT D'EVIAN

Le Maire rappelle aux élus la proposition d'échange de terrains entre la Commune et M. Philippe CHARNAVEL présentée en Conseil municipal lors de la séance du 12 mai 2025.

Il présente le plan du géomètre qui matérialise le projet d'échange :

M. CHARNAVEL est propriétaire des parcelles AC 272 (27m²), AC274 (18m²) et AC275 (183m²).

La Commune est propriétaire de la parcelle AC273 (10m²).

Une taille de mas (chemin) qui n'est plus utilisée et entretenue se situe entre les parcelles AC275 et AC273-274. Le Maire confirme que ce chemin sera conservé ; il est proposé de décaler la partie haute de ce chemin sur la partie droite de la parcelle AC274.

Le Maire confirme qu'au terme de cet échange :

La Commune sera propriétaire de la parcelle AC272 (27m²) qui se situe à l'intersection de la Route du Mont d'Evian et de l'impasse du cordonnier et elle sera aussi propriétaire d'une partie de la AC274 (3m²) correspondant à la nouvelle partie de la taille de mas menant à la route du Mont d'Evian.

M. Philippe CHARNAVEL sera propriétaire des parcelles AC273 (10m²) et de l'autre partie de la parcelle AC274 (15 m²). Sa parcelle AC275 bénéficiera de 15 m² supplémentaire (partie de l'ancienne taille de mas).

Le Maire rappelle que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de M. CHARNAVEL.

Sophie COTTET s'interroge sur l'objectif de cet échange. Vincent FREMONT répond que l'accès à l'impasse du cordonnier pourrait être agrandi. Yves DELALE interpelle le Maire. Selon lui, la Commune ne récupère rien du tout et le Maire arrange M. CHARNAVEL qui va revendre son terrain constructible. Le Maire répond qu'il favorise une nouvelle habitation sur la Commune et de nouvelles taxes. Il ajoute que la Commune a un intérêt à être propriétaire de parcelles en bordure de croisement de routes.

Yves DELALE propose alors de vendre le terrain communal au prix du terrain constructible.

Une discussion se poursuit entre le projet d'échange ou de vente ; la Commune se déclarerait alors non intéressée par la parcelle AC272 (carrefour route du Mont d'Evian et impasse du cordonnier).

Le Maire propose aux élus de voter :

- 9 voix sont pour un échange de parcelles (le Maire, André JORDAN, Vincent FREMONT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine CULLAZ, Françoise JOCHUM, Catherine VULLIEZ, Kévin DELALE, François MITHIEUX).

- 4 voix sont pour une vente (Laurent MUDRY, Rébecca VERMANT, Yves DELALE et Sophie COTTET).
- 1 voix contre (Estelle COUDERT).
- 1 abstention (Dominique HALLOT).

PLAN DE FINANCEMENT DU « PLAN QUALITE ELECTRIQUE » DE BELLECOMBE – PROGRAMME 2025 DU SYANE

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, adjoint délégué au SYANE.

Vincent FREMONT confirme que le SYANE a prévu dans son programme 2025 d'enfouir une partie des réseaux électriques aux Penotet dans le cadre de leur PQE, plan qualité électrique. En parallèle, il propose d'enfouir les autres réseaux : éclairage public et télécommunications. Le Maire confirme l'intérêt pour la Commune de profiter des travaux du SYANE pour enfouir tous les réseaux sachant que la coordination des ces travaux n'est pas toujours évidente.

Yves DELALE rappelle au Maire le diagnostic réalisé sur l'éclairage public par Estelle COUDERT et lui-même. Le Maire confirme ne pas avoir avancé sur ce dossier.

Vincent FREMONT présente le plan de financement. Le coût global de l'opération s'élève à 139 910€ ; la SYANE prend à sa charge 96 445€ et la Commune 43 465€.

La discussion dévie vers le déploiement de la fibre optique qui est géré également par le SYANE. Vincent FREMONT présente une carte interactive issue du site internet de l'ARCEP qui montre le déploiement de la fibre optique sur la Commune. Certains hameaux sont raccordés comme le Bas-Thex, le centre du village, le Jourdil, le Vernay Bron... d'autres sont en cours comme la station. Le déploiement doit se poursuivre sur la route des Grandes Alpes en direction de Montriond.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, le plan de travaux et de financement du SYANE pour le programme PQE 2025 à Bellecombe.

PROLONGATION DU POSTE DE RENFORT SAISONNIER AU SERVICES TECHNIQUES

Le Maire propose aux élus de prolonger le contrat saisonnier de M. Louison GREVAT jusqu'au 31 octobre 2025 dans les mêmes conditions qu'actuellement. Il confirme que Michael LILLIO, Responsable des Services Techniques, a été associé à cette démarche.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la prolongation du contrat saisonnier dans les mêmes conditions pour un mois supplémentaire.

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire présente aux élus les décisions récentes prises dans le cadre des attributions que le Conseil municipal lui a délégué par délibérations.

Location au 1001 route des Grandes Alpes à la Pharmacie d'Aulps d'un appartement 3 pièces, du 1^{er} août 2025 au 31 septembre 2026 pour un loyer hors charges de 1 000 €.

Il informe les élus que des travaux de rénovation vont être entrepris dans l'appartement de l'école en vue de le louer à Valeh et Nurida MAMMADOV, qui ont signé un contrat pour travailler au périscolaire.

Des concessions ont été délivrées au cimetière :

- Une pleine terre le 10 juillet pour Mme BASTARD d'une durée de 50 ans
- Un caveau a été réservé le 26 juin pour M. BUTTET René et France d'une durée 50 ans

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS D'URBANISME

La Commission s'est réunie les 28 juillet et 11 août.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC0742382500015	AI 473	UH	bleue 52A
RECU LE	15/07/2025			
NOM	DUBOIS Raphael			
LIEU	544 route de la Moussière			
OBJET	Changement destination locaux, modif. Façades			

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC0742382500016	B 925-926	UH	bleues 43G-38A-42H
RECU LE	05/08/2025			
NOM	PITCHER Samuel			
LIEU	231-251 route du Bas Thex			
OBJET	Extension habitation			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP0742382500048	H 1240-1183 1185-1242	UC-N	bleue 49F rouge 50Y
RECU LE	15/07/2025			
NOM	PALEY Gavin			
LIEU	85 route du Solfélery			
OBJET	abri voitures, transfo garage en habitation, modif. Façades, extension habi			
NUMERO	DP0742382500049	H 443-1294	UC	bleue 49F
RECU LE	21/07/2025			
NOM	NERRIERE Thierry			
LIEU	85 impasse des Moulins			
OBJET	Création d'un lot à bâtir			
NUMERO	DP0742382500050	C 2672	Aalp	non étudié
RECU LE	22/07/2025			
NOM	DELERCE Michel			
LIEU	Les Fours			
OBJET	extension chalet			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP0742382500051	C2825-1699	UH	bleue 158N rouge 99C
RECU LE	28/07/2025			
NOM	MOREL Julien			
LIEU	157 impasse de la Grotte			
OBJET	extension chalet, parking			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP07472382500052 04/08/2025 BALLET Laurence 135 impasse sur le Char Extension chalet (cellier)	AI 361	UH	Bleue 62B
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382500053 05/08/2025 PACHOUX Fantin 168 route du Plan de Lesse Réimplantation boisseau de cheminée	E 35-36 37-2058	N-UH	bleues 138A 140L
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382500054 05/08/2025 HALLATT Dominic 541 chemin Napoléon Pose d'un grenier	AE 265 à 268	UH-N	Bleues 66B-64A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500064 11/07/25 Office notarial de Joux Cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500065 17/07/25 NOVALPS Cu de simple information 2344 route d'Essert la Pierre	E 2145		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500066 21/07/2025 NERRIERE Thierry 85 impasse des Moulins Création d'un lot à bâtir	H 443-1294	UC	bleue 49F
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500067 22/07/2025 Me DERONT Cu de simple information 170 chemin du Relais	B 1580 1590-2329		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500068 23/07/2025 LEMBO & associés Cu de simple information Route de la Moussière	G 1194 553-554 555		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500069 23/07/25 Me DERONT cu de simple information Les Côtes	B 1590		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500070 23/07/25 Me DERONT cu de simple information 170 chemin du Relais	B 1580-2329		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500071 28/07/2025 SELAS LEGRAND cu de simple information La Moussière	G 553 554-555 1194		

Le Maire présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PC12	Carter Environmental Holding	44 impasse Girod	Fermeture auvent, abri voiture	ACCORD 10/07/25
PC13	DUBOIS Jean	Jourdil	Changement destination locaux	ACCORD 17/07/25
MO/PC 20B26M02	DUBOIS Jean-Marc	Route du Jourdil	Modif. Assiette foncière, CES et façade	ACCORD 24/07/25
MO/PC 22B06M01	HALL Harry	272 route des Martinets	Modif. Ouvertures, réhaussement toit	ACCORD 31/07/25
DP42	GAMBIER Antoine	407 route du Bas Thex	Balcon, modif. Façades	REFUS 10/07/25
DP43	CHAPPAZ Valérie	Graydon	Remplacement bardage	ACCORD 10/07/25
DP44	BEST Michael	461 route du Bas Thex	Remplacement toiture, panneaux solaires	ACCORD 01/08/25
DP45	CHALENÇON William	La Brai	Réfection toiture	ACCORD 21/07/25
DP46	ALLEN Ian	2110 route des Grandes Alpes	Modif. Façades, terrasse, transfo garage en pièce habitable, place de stationnement	ACCORD 15/07/25
DP47	ELBAZE TOUBIANA	48 impasse Girod	Création d'un lot à bâtir et d'un reliquat bâti	ACCORD 21/07/25

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Modification du PLUi-H

Rébecca VERMANT confirme la nouvelle réunion de travail de la commission relative aux modifications du PLUi-H. Elle informe les élus que les changements de destination ne feront pas l'objet d'une modification ; une jurisprudence récente confirme qu'il appartient à la Commune de valider ou non ces demandes dans le cadre de l'instruction d'un dossier d'urbanisme en fonction d'éléments tels que les accès, la défense incendie...

Elle conclut en indiquant que seule la Commune de Saint Jean d'Aulps a pu bénéficier d'une modification du PLUi-H dans le cadre de l'OAP de Plan Milieu et que nous sommes les seuls à avoir recensé tous les changements possibles de destinations. Ce document pourra servir de base de travail.

Rébecca VERMANT ajoute que les chalets d'alpage feront l'objet d'un groupe de travail spécifique.

Rencontre avec Yohann CUGNET, CDL, Conseiller aux Décideurs Locaux

Le Maire et Marion MORAND, Secrétaire Générale, ont rencontré M. CUGNET qui remplace Mme Violette ANTRICH. M. CUGNET dépend de la DDFIP, Direction Départementale des Finances Publiques et accompagne les élus et les collectivités dans le montage de leur projet. Il intervient en amont sur des demandes budgétaires ou fiscales quand le Service de Gestion Comptable de Thonon intervient dans l'exécution des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Tribunal de commerce du 21 juillet 2025 : procédure de sauvegarde de la SAEM du Roc d'Enfer

Le Maire confirme que le Tribunal de commerce a validé la poursuite de la procédure de sauvegarde de la SAEM du Roc d'Enfer. Le plan de financement a été validé. Le cabinet ICE présentera prochainement son rapport définitif.

Sophie COTTET demande au Maire s'il a obtenu des prêts ; le Maire répond qu'il y travaille.

PPRN – Plan de Prévention des Risques Naturels

Le Maire confirme la tenue d'une réunion publique le mardi 23 septembre à 18h30 dans la salle de la cantine scolaire. La Direction Départementale des Territoires viendra présenter le PPRN mis à jour sur l'ensemble de la Commune.

Travaux bords de Dranse – Vernay Bron

Le Maire confirme le démarrage au 1^{er} septembre des travaux en bords de Dranse au Vernay Bron par le SIAC, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais.

Haie du cimetière

Sophie COTTET revient sur le projet de remplacement de la haie du cimetière par une nouvelle haie. Elle indique que tous les cimetières sont entourés par des murs. Le Maire répond qu'un mur aurait été trop cher et que cette discussion a déjà eu lieu. Les devis pour le remplacement de la haie ont été signés.

Epidémie de dermatose nodulaire pour les bovins

Le Maire confirme que dès lors que la Commune de Saint Jean d'Aulps est passée en zone rouge, tous les bovins de la Commune ont été vaccinés. Les agriculteurs ont été très solidaires entre eux. Le Maire remercie les élus pour le parc de contention à Lens, sans lequel la vaccination de 100 vaches aurait été impossible. Il indique que la Commune compte près de 400 vaches.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le lundi 8 septembre 2025.

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
André JORDAN



